



Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

LUNDI 16 janvier 2023 - N° 1248 - 53° ANNÉE - 4,00 € - BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE

DIRECTEUR POLITIQUE : BERTRAND RENOUVIN

Au fou !

Vous connaissez certainement Pantin, valeureuse cité populaire de l'agglomération parisienne, où vécurent, entre autres célébrités, Beaumarchais, André Breton et Jacques Higelin. Mais connaissez-vous Pantine ? Rassurez-vous, vous ne perdez rien : il s'agit de la dernière invention du maire de Pantin, qui a décidé de « féminiser » le nom de sa ville en 2023, au nom de son « engagement pour l'égalité hommes-femmes ». On imagine que l'édile a beaucoup à se faire pardonner dans ce domaine, mais de là à affubler Pantin d'un e ridicule, il y a des limites. Imaginez la honte des habitants de Bordeaux ou de Mâcon, si leurs élus perdaient eux aussi la tête...

Dans la même catégorie d'agités du bocal, le maire de Lyon occupe une place d'honneur. Alors que les actions coup de poing de « militants écologistes » contre des œuvres d'art ou des monuments historiques se multiplient, le sieur Doucet n'a rien trouvé de mieux à dire que « ces actions soulèvent des questions sur l'écologie que je trouve légitimes. Elles sont portées par des personnes plutôt jeunes. C'est bien de voir des jeunes qui s'engagent ». Que des bobos désœuvrés n'ont rien de purée ou de sauce tomate *La Joconde*, *Les Tournesols* de Van Gogh ou *Les Meules* de Monet ou couvrent de peinture indélébile l'entrée de nos plus beaux palais, peu importe, il faut bien que puberté se passe, selon lui.

On peut sourire de ces sottises. On peut aussi penser que la cause des femmes, le drame des victimes des inondations ou des sécheresses liées au changement climatique ou celui des jeunes privés d'emploi et d'avenir méritent mieux que ces plaisanteries de garçon de bain ou ces propos d'après boire d'élus qui ont mieux à faire.



WIKIPEDIA, PHOTO: JIEL BAUMADIER

retraites : Non à Macron-Borne !

Le nouveau projet de réforme des retraites place la protection sociale sous la tutelle de Bruxelles et des marchés financiers. Il faut le rejeter !

Comme pour toutes les autres réformes des retraites, le gouvernement dit qu'il faut *sauver le système*. C'est un mensonge ! Sur le plan financier, le système n'est en rien menacé.

La sinistre vérité, c'est que Macron-Borne se sont soumis aux volontés de

Bruxelles et s'inclinent devant les exigences des marchés financiers. C'est à cause de ces fausses contraintes que le gouvernement a décidé de provoquer les syndicats et d'affronter, y compris par la violence, les classes moyennes et populaires.

Les travailleurs ne doivent

pas être sacrifiés sur l'autel du néolibéralisme. Par la grève et par la manifestation, il faut briser net une réforme qui s'inscrit dans un plan de destruction complet du système de protection sociale qui a été mis en œuvre à la Libération. **L'éditorial de Bertrand Renouvin en page 16.**

Ministre en sursis

Éric Dupond-Moretti sera-t-il sacrifié sur l'autel de la réconciliation de l'Élysée avec les magistrats ?

Il est de plus en plus mal vu, le garde des Sceaux. Lâché par l'Élysée et Matignon dans l'affaire des poursuites qu'il a intentées contre des magistrats, il a été renvoyé devant la Cour de Justice de la République.

Le ministre a de surcroît déplié en gardant le silence sur la réforme de la police judiciaire et en ratant le lancement de

son « plan d'action » pour la Justice.

En fait, Éric Dupond-Moretti est maintenu dans ses fonctions pour contrer ce que l'Élysée croit être le pouvoir des magistrats, mais le Garde n'est plus guère efficace en ce domaine. Ce n'est plus qu'un otage, bon pour le sacrifice. **L'article de Jacques Duconseil en page 5.**

Dans ce numéro :

Page 2 : **Léthargie politique.**

Page 4 : **La COP 15 sur la biodiversité.**

Page 7 : **Le monde swahili.**

Page 11 : **L'inconnue russe.**

Page 12 : **Exposition Louis XV.**

Pages 13 et 14 : **Alger 42 - l'exécution de Darlan.**

Page 16 : **Éditorial : Provoquer, subvertir, détruire.**

Une drôle de léthargie

La léthargie politique qui affecte notre pays est un état provisoire qui ressemble à *la drôle de guerre* vécue avant l'offensive allemande du 10 mai 1940. Mais l'animation sur le front social n'est pas un but en soi. Il faudrait une issue politique à la crise, qu'aucun parti ne peut ou ne veut assumer...

Je m'ennuyais l'autre soir devant la télévision, où se déroulait le sempiternel débat entre « experts » de la politique. Alain Duhamel surjouait la passion et poussait ses pointes d'indignation avec la gestuelle et les mimiques dont il gratifie son public depuis cinquante ans... Obligé de m'informer de temps à autre sur ce qui intéresse la gent médiatique, je me disais que le bavardage de plateau avait tout de même son utilité : montrer aux 99,9 % des Français qui ne sont jamais conviés à un dîner-en-ville ce qui se dit dans les hauts lieux de la sociabilité parisienne. Le bavardage mondain est un mélange de disputes picrocholines et de haines recuites entre locuteurs surdiplômés qui sont d'accord sur l'essentiel : défense des positions acquises et des privilèges induits. Ce bavardage infuse dans le milieu ministériel et se répand dans les médias pour donner le verbiage consensuel – *l'euro nous protège ; réformer les retraites, c'est indispensable* – qui diffuse de la léthargie comme le ferait une tisane du soir surchargée en camomille.

Cette léthargie, Jérôme Fourquet l'a évoquée en début d'année dans *Le Figaro* (2 janvier) avec une pertinence qui mérite d'être soulignée. Il s'agit d'une léthargie politique, ou plus exactement politicienne, qui procède de tendances lourdes et de tactiques d'évitement. L'effondrement du Parti socialiste et de l'ancienne formation chiraco-sarkozyste a entraîné le remaniement macronien de l'oligarchie. La macronie a déçu parce que cette « gouvernance » s'est contentée de gérer de multiples crises en poursuivant la destruction de l'État et de la protection sociale. Malgré l'élection à l'Assemblée nationale de deux courants d'opposition réputés radicaux, les premiers mois de la nouvelle législature ont été ternes, la France insoumise



Pour le politologue Jérôme Fourquet, le pays est entré dans une phase de « léthargie politique ».

WIKIPÉDIA, PHOTO : DIDIER - CTP

étant paralysée par ses désordres internes et le Rassemblement national faisant patte de velours.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les Français se détournent des partis politiques dans leur ensemble, selon la tendance à l'abstention observée lors des dernières élections régionales et des législatives de juin dernier. Ce rejet attesté des partis politiques ne signifie pas que la démobilisation des Français est définitive. Il y a dans le pays des attentes politiques qui ne sont pas satisfaites et le mouvement social qui s'amorce contre la réforme des retraites prouve que de très nombreux citoyens ne se détournent pas

des affaires de la cité.

Même si la renaissance des Gilets jaunes paraît impossible, comme l'explique Pierre Vermeren dans *Marianne* (9 janvier), des révoltes sociales sont probables dans la France périphérique. Cependant, Pierre Vermeren souligne à juste titre la difficulté qu'elles affronteront : si ces révoltes restent confinées à la périphérie, le pouvoir central les traitera par le mépris ; si les révoltés convergent vers les métropoles, le mouvement sera dévoyé par les extrémistes qui donneront prétexte à la répression policière. J'ajoute que si les révoltes à venir récusent d'emblée toute représentation militante du

mouvement, comme l'ont fait la plupart des Gilets jaunes, l'échec sera d'emblée inscrit dans la protestation.

La léthargie constatée à l'automne peut sans doute évoquer *la drôle de guerre* ponctuée de coups de main, mais la bataille sociale qui s'engage ne doit pas masquer les enjeux politiques. Il est normal que les syndicats refusent de pactiser avec les partis et il est vrai que les formations d'opposition n'offrent aucun débouché politique.

La fragilité de la Nupes ne tient pas seulement au désordre de la France insoumise et aux rivalités entre ses groupes : les Verts et les socialistes ont été des composantes

Sur le mur de Jean Chouan

SCIENTIFIQUEMENT PARLANT, CETTE ANALYSE DE FOURQUET SUR LA LÉTHARGIE EST FASCINANTE :



ELLE CONFIRME LE PRINCIPLE DE CORRÉLATION NÉGATIVE ENTRE ACTION ET AGITATION, QU'ON FORMULE AINSI :



« PLUS L'IMPORTANCE DE SON PROJET POLITIQUE EST MOINS GRANDE... »



...MOINS LE COMPORTEMENT MÉDIATIQUE DU POLITICIEN EST PLUS RAISONNABLE ».



de l'oligarchie et Jean-Luc Mélenchon, qui fut ministre de Lionel Jospin, ne saurait jouer au révolutionnaire intègre. Le Rassemblement national clame quant à lui que ses électeurs seront nombreux dans les manifestations contre la réforme des retraites. Or sa posture contestataire est contredite par sa stratégie pour l'actuel quinquennat : tout faire pour être accepté par Bruxelles, Francfort et Berlin, afin que Marine Le Pen ait une bonne chance d'entrer à l'Élysée en 2027.

La situation politique serait complètement désespérante si nous ne regardions pas du côté des forces latentes. Les innombrables souffrances et colères provoquées par la destruction progressive de l'État social et de l'économie nationale peuvent trouver des explications d'ensemble et des réponses positives dans les multiples publications et groupes qui composent la mouvance hétérodoxe en économie et qui se retrouvent peu ou prou dans le projet gaullien. Cette mouvance n'est pas un cénacle d'intellectuels : elle rencontre un écho important chez des centaines de milliers de citoyens qui se retrouvent sur les réseaux sociaux ; elle est trop inorganisée pour récupérer qui que ce soit mais elle est capable d'orienter vers de nouveaux projets résolument politiques. ■

B. LA RICHARDAIS.

Attractivité contre souveraineté

Lors de ses vœux, Bruno Le Maire a souligné que « l'indépendance industrielle et la souveraineté sont les nouveaux leitmotivs de la politique mondiale ». Sauf que ce pertinent constat, il ne l'applique pas à la France.

Dans un récent numéro de *Royaliste* (1), nous avons titré « Choisir la souveraineté électronique » en appelant, avec d'autres, Bruno Le Maire à user de l'autorité et de la puissance légitimes de l'État pour s'opposer au rachat de l'entreprise Exxelia par le groupe américain Heico.

Le 2 janvier 2023, la présentation de ses vœux aurait pu lui permettre de nous annoncer que les voix de la raison stratégique avaient été entendues et que, sur ce dossier au moins, il ferait le choix de la souveraineté. Que nenni : dans un communiqué publié le 4 janvier, le groupe américain annonçait que sa filiale Electronic Technologies Group avait finalisé l'acquisition d'Exxelia International après avoir reçu le feu vert du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique français !

Les dates montrent que Bruno Le Maire s'était donc déjà, bien avant ses prétendus « vœux », essuyé les pieds sur la ferme opposition du mi-



© EXXELIA

nistre des Armées Sébastien Lecornu qui semblait, lui, prêt à en découdre sur ce dossier : « Il existe une disposition Montebourg, qui permet à l'État de s'immiscer dans une transaction si nous estimons que... », avait-il rappelé devant le Sénat. Il assurait alors que les équipes du ministère des Armées étaient en train de faire des tours de table car il y avait des intérêts stratégiques dans l'activité d'Exxelia (avec notamment Airbus, Ariane 6, l'avion Rafale et les sous-marins Barracuda).

Une fois de plus, ce gouvernement fait exactement le contraire de ce qu'il promet ! Et cela au nom de « l'attractivité » de la France pour les investissements étrangers. Il semble

en effet que seul ce critère de « séduction » ait de l'importance aux yeux de Bruno Le Maire si l'on se fie à ce qu'il répondait en octobre à l'Assemblée nationale au député RN de la Moselle, Alexandre Loubet : « Pour la première fois depuis vingt ans, la France est redevenue le pays le plus attractif pour les investissements étrangers et pour la création d'emplois industriels ».

Il ne fait aucun doute qu'un pays où des savoir-faire rares et stratégiques sont ainsi politiquement bradés – et non financièrement car on peut faire confiance sur ce point-là au fonds vendeur britannique IK Partners pour en tirer le meilleur prix possible après les avoir acquis en 2015 – puisse être « attractif » pour de très nombreux prédateurs. En revanche, pour ce qui est de « la création d'emplois industriels », l'exemple récent de la branche Énergie d'Alstom (3 000 emplois détruits en 5 ans pendant lesquels aucun des 1 000 promis n'était créé) nous montre bien en quoi consiste « l'attractivité » si chère à notre ministre : un permis de détruire notre industrie et de liquider notre souveraineté. ■

LOÏC DE BENTZMANN.

(1) *Royaliste* n° 1242, 24 octobre 2022.

La politique au crible

■ **La retraite des godillots.** – Les Républicains n'ont pas mis beaucoup de temps pour succomber aux charmes de Mme Borne. À peine celle-ci avait-elle annoncé le report à 64 ans, au lieu de 65, de l'âge légal de la retraite, que Ciotti pliait le genou, que Marleix mangeait son chapeau et que Retailleau fanfaronnait sur les plateaux TV sur le thème « C'est notre réforme que le gouvernement propose ! ».

Reste l'inconnue d'une quinzaine de votes LR pour que le pouvoir puisse faire passer sa réforme sans recours au 49-3. Aurélien Pradié, qui a pris la tête de ces (possibles) dissidents, continue de dire que le compte n'y est pas, que « les héritiers du gaullisme » feraient mieux de s'inquiéter du sort des Français les plus modestes et « qu'un parti qui fait moins de 5 % à la présidentielle devrait

éviter de répéter toujours la même chose ». Quand on connaît la punition que ces mêmes Français modestes réservent aux LR aux prochaines législatives, on ne peut que lui donner raison.

■ **Le congrès des dupes.** – Le congrès du PS, prévu à Marseille à la fin de ce mois, accouchera-t-il d'une souris ? Contrairement aux annonces des médias (*Le Monde* et *Libération* parlaient d'un scrutin très serré), Olivier Faure arrive assez largement en tête du premier tour de l'élection interne qui doit désigner le prochain premier secrétaire.

Il est vrai que ses deux adversaires, le maire de Rouen, Nicolas Mayer-Rossignol et le maire de Vaulx-en-Velin, Hélène Geoffroy, en réunissant autour de leur nom tout ce que le PS compte de vieux pachydermes, n'avaient pas grand-chose pour séduire. Qu'il parie sur la victoire de Faure ou sur une (possible) scission, Mé-

lenchon se frotte les mains : un PS ligoté à la Nupes ou durablement divisé, quelle aubaine !

■ **Du mieux à Mayotte.** – Gérald Darmanin en déplacement dans l'île, début janvier, a supervisé la mise en place de mesures pour lutter contre l'immigration clandestine et mettre un terme aux affrontements entre bandes rivales. De fait, le calme est revenu, mais, comme le soulignent les élus mahorais, il est des plus précaires. Emmanuel Macron pourrait annoncer des décisions plus structurelles, à commencer par un nouveau durcissement du droit du sol. On attend également du pouvoir une attitude plus ferme vis-à-vis du gouvernement des Comores, qui utilise l'immigration pour déstabiliser ce département français.

■ **Bene qui latuit, bene vixit.** – Les médias sont finalement injustes : en grossissant le non-événement que constituait l'élection

de Ciotti à la tête de LR fin de décembre, ils ont réussi à escamoter un autre non-événement : la désignation d'Hervé Marseille comme président de l'UDI. Avec près de 94 % des votants, le sénateur des Hauts-de-Seine a pourtant remporté une élection... de sénateur.

■ **Régression.** – Une bien mauvaise bise souffle sur le « média d'opinion indépendant » *Le Vent se lève*, dont nous avions dans le passé relevé quelques analyses intéressantes. Pour enrayer une audience en chute libre, la rédaction n'a pas trouvé mieux que d'organiser le 21 janvier une conférence festive autour de « La Mort du Roi », avec ateliers d'approfondissement de l'art oratoire inspirés des discours de Robespierre, Saint-Just, Danton et autres grands humanistes, suivi d'un dîner républicain à base de tête de veau ! Un grand moment de gaminerie politique !

HUBERT DE MARANS.

Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais

En 2010, la COP 10 sur la Biodiversité avait identifié 20 cibles et aucune n'a été atteinte. Alors la COP 15, qui se tenait à Kunming-Montréal du 9 au 17 décembre 2023 au Canada, a fait mieux : identifier 23 cibles dans un document de 15 pages ! On peut, hélas, s'attendre à des résultats comparables.

Parmi les 23 cibles proposées par la quinzième Conférence des parties consacrée à la biodiversité fin décembre, on relèvera : protection des écosystèmes (cible 3), conservation de la biodiversité génétique (4), pollution (7), gestion durable (14), biotechnologies (17), fin des subventions néfastes (18), mobilisation de ressources (19-20) ; sans oublier ces conditions essentielles pour la biodiversité que sont l'inclusion (22) et le genre (23).

Notons trois points positifs tout de même. D'abord, tout le monde a accepté l'idée qu'il faut que 30 % des écosystèmes de la planète soient protégés, et un budget de 30 milliards de dollars par an (à l'horizon 2030) a été identifié pour cela. Ce n'est pas rien, et cela correspond bien à ce qu'ont mesuré les scientifiques.

Si les écosystèmes d'un tiers de la planète étaient réellement protégés, tous les espoirs de récupération ou de protection seraient permis. Mais, bien entendu, à condition qu'il s'agisse bien d'aires réellement protégées, et pas d'un jeu de coloriage consistant à les dessiner sur le planisphère, au



Un constat d'échec, bien qu'adouci par quelques avancées.

feutre en cinq minutes sur un coin de bureau. Rappelons que sur les fameux 30 % d'aires marines protégées délimitées en France, moins de 5 % sont réellement suivies.

Le second dossier touche aux ressources génétiques issues de la biodiversité. Il s'agit en effet d'encadrer la commercialisation d'un produit pharmaceutique ou agricole issu d'une espèce et prévoir des compensations pour son pays

d'origine. Or de nos jours, le génome des espèces est numérisé, et il suffit d'aller se le procurer sur les banques de données internationales, sans avoir à dédommager qui que ce soit. C'est pourtant une question majeure qui dépasse la biopiraterie et les intérêts financiers car elle est au cœur de la biodiversité et devrait être prioritaire. Hélas, si le problème est bien décrit et reconnu, aucun accord définitif n'a pu être trouvé.

Troisième point critique : la question des compensations pour les pays en développement. Loin des montants réclamés, la COP a tout de même réussi à identifier des fonds importants pour la biodiversité qui doivent, tous réunis, atteindre 200 milliards de dollars par an d'ici 2030 !

Alors, quel bilan ? Globalement, c'est pourtant un constat d'échec, bien qu'adouci par quelques avancées. Les gouvernements ont compris que la crise de la biodiversité était aussi importante que celle du réchauffement climatique ; que des solutions existent et que la « fenêtre de tir » pour limiter les dégâts est encore ouverte, pour peu de temps ; que le pro-

blème est mondial et qu'il est essentiel d'aider les pays du Sud, souvent les plus riches en biodiversité... Constat d'échec malgré tout, car tout est resté (volontairement ?) flou : aucune contrainte pour remplir les promesses de financement (qui ne le seront donc pas) ; aucune obligation stricte pour respecter les engagements pris sur les 23 cibles ; les 30 % de zones protégées ne sont même pas définies au niveau scientifique...

Et si l'on considère l'expérience vécue chez nous, dans un pays qui aurait « dix ans d'avance sur les objectifs » (d'après l'Élysée), on voit bien que l'enfumage est total puisque rien n'est prévu pour respecter les promesses faites. Exemple parmi tant d'autres, nos agences chargées de protéger l'environnement sont en déshérence : l'Office national des forêts a perdu près de mille salariés en quatre ans, les effectifs des agences de l'eau ont diminué de 14 % et ceux des grands parcs nationaux, de 20 % en dix ans. En attendant, les affaires continuent d'aller et la biodiversité de s'effondrer... ■

FRANÇOIS GERLOTTO.

La quinzaine sociale

■ **Fausse bonne idée.** – Pour lutter contre les déserts médicaux, Stéphanie Rist, député Renaissance – et médecin dans le civil –, vient de déposer une proposition de loi qui autoriserait certains infirmiers, des kinés et des orthophonistes à délivrer des prescriptions de soins et de médicaments, notamment pour les renouvellements de prescription. « L'offre de soins étant insuffisante par rapport aux besoins de la population, il est indispensable de trouver des solutions à court terme », peut-on lire dans l'exposé des motifs de ce texte qui a été présenté à la commission des Affaires sociales le 10 janvier et qui arrive cette semaine dans l'hémicycle.

L'intention peut sembler louable, mais le moment est inop-

portun : les organisations de médecins renégocient en ce moment la convention qui les liera pour cinq ans à la Sécurité sociale, et les discussions autour de cette proposition de loi sont considérées comme une provocation dans un contexte de tension extrême entre la profession et l'exécutif – auquel il est également reproché de vouloir jeter les jalons d'une santé à deux vitesses, avec les patients qui pourront recourir à un médecin et les autres.

■ **Record.** – En 2022, les dividendes qui ont été reversés à leurs actionnaires par les entreprises du CAC 40 s'élèvent à 80,1 milliards d'euros : « 23,7 milliards d'euros sont sous forme de rachats d'actions, soit le niveau le plus haut jamais enregistré depuis que nous faisons cette étude, en 2003 », selon vernimmen.net, lettre d'information spécialisée dans la finance.

En réduisant le nombre d'actions en circulation, cette technique permet aux entreprises, entre autres objectifs, de redistribuer de l'argent à leurs actionnaires. Sinon, les dividendes proprement dits atteignent 56,5 milliards, contre 45,6 en 2021. Avec 13,3 milliards d'euros de rachats d'actions ou de dividendes, TotalEnergies arrive largement en tête devant LVMH (7,1 milliards) et Sanofi (4,7 milliards) ; suivent BNP Paribas, Stellantis, AXA et le Crédit agricole.

■ **Marché de dupes.** – À peine entamé, le mouvement de grève des laboratoires privés d'analyses médicales – qui devait initialement s'étendre sur une semaine (du 9 au 18 janvier) – a été suspendu dès le 11, après l'accord trouvé entre les syndicats de biologistes et l'Assurance maladie.

Était en cause la baisse des tarifs que celle-ci voulait imposer à ceux-là ; ils ont donc fini par se mettre d'accord sur une réduction de 250 millions pour 2023 et l'ouverture d'une nouvelle négociation pour la période 2024-2026, laquelle devra être conclue au plus tard le 1^{er} septembre.

Le risque est grand que le résultat ne réponde pas aux attentes des Français. Il faut, en effet, savoir qu'entre 2008 et 2018, le nombre de laboratoires a été divisé par dix, passant de 5 000 à 500, qu'ils sont quasiment tous détenus par des fonds d'investissement et des groupes industriels, et que leur actionariat est exclusivement composé d'investisseurs étrangers non biologistes. Une négociation en leur défaveur pourrait les pousser à placer leur argent ailleurs... et la France se retrouverait *ipso facto* sans labos.

N.P.

Dupond-Moretti : vers la disgrâce ?

Le garde des Sceaux se montre moins présent dans les médias depuis la rentrée, alimentant plutôt les chroniques mondaines par ses sorties au théâtre aux côtés de Brigitte Macron ou sa vie amoureuse avec la chanteuse Isabelle Boulay. Il semble perdre la main au fil des mois sur les grands dossiers intéressant la justice. Que se passe-t-il ?

Éric Dupond-Moretti s'était montré très actif pendant la campagne présidentielle. Il avait fait de même pour voir gagner le camp présidentiel lors des législatives. Il voulait rester place Vendôme, comme récompense de son dévouement et de sa loyauté. Son vœu avait été exaucé même si l'Élysée commençait à le trouver difficile à manier.

L'Élysée avait voulu ainsi montrer qu'il ne cédait pas à la pression des juges. Mais, adepte du « *en même temps* », le président avait pris des précautions qui échappaient à de nombreux observateurs. Il avait choisi comme conseiller à la justice un haut magistrat incontestable, ancien directeur de l'ENM, Xavier Ronsin, unanimement respecté par la profession, connu pour sa modération. Il avait fait nommer comme directeur de cabinet du garde des Sceaux un proche de l'Élysée, Jean-Denis Combrexelle. Par ces deux nominations, il voulait à la fois rassurer le corps judiciaire et assurer un contrôle minutieux de l'action d'Éric Dupond-Moretti dans une période qui allait se révéler périlleuse pour le garde des Sceaux.

Premier acte : les poursuites disciplinaires contre les magistrats qu'il poursuivait de sa vindicte d'avocat pénaliste. L'année dernière, il avait été dessaisi de ces procédures par décret au profit du Premier ministre en raison d'un possible conflit d'intérêts. Jean Castex avait saisi au printemps 2022 l'instance disciplinaire des magistrats : le Conseil supérieur de la magistrature (CSM). À l'automne, Élisabeth Borne avait fait soutenir, par le directeur des services judiciaires qui le représentait à l'audience disciplinaire du CSM, qu'il ne réclamait aucune sanction à l'égard de ses trois magistrats. Ce « lâchage » avait beaucoup surpris les observateurs et le garde des Sceaux lui-même, qui se trouvait ainsi désavoué par le chef du gouvernement et, bien sûr, par l'Élysée qui suivait avec beaucoup d'attention ces procédures, voulant ainsi rassurer les magistrats.

Deuxième acte : le renvoi du garde des Sceaux en octobre devant la Cour de Justice de la République pour ses conflits d'intérêts dans les dossiers disciplinaires des magistrats. Ce renvoi était attendu par Éric Dupond-Moretti, disait-il. La Présidence commençait à se montrer agacée par le système de défense du ministre de la Justice, qui niait les faits et essayait d'allumer des contre-feux pour obtenir l'annulation de la procédure. L'Élysée commençait donc à juger la situation inquiétante pour le ministre de la Justice.



Éric Dupond-Moretti. Il est garde des Sceaux depuis le 6 juillet 2020.

Troisième acte : le silence du garde des Sceaux sur la réforme de la police judiciaire (1) en novembre. Cette réforme impacte directement l'autorité judiciaire car la PJ est placée sous l'autorité des procureurs et des juges d'instruction. Elle a donné lieu à de nombreux mouvements de protestation des syndicats de policiers et

L'Élysée le maintient actuellement dans ses fonctions car il l'utilise pour contrer ce qu'il croit être le pouvoir des magistrats.

de magistrats ainsi que d'un avis du CSM, particulièrement sévère sur cette réforme. Gérald Darmanin attendait un soutien de son collègue de la justice, qu'il n'a pas obtenu. Il s'en est plaint auprès d'Élisabeth Borne, qui a fait part de son mécontentement à Éric Dupond-Moretti. Les magistrats attendaient une prise de parole du ministre sur cette question qui intéresse les libertés des personnes mises en cause dans des enquêtes, sujet dont était pourtant friand l'avocat pénaliste. Ce « silence radio » du garde des Sceaux n'a pas fait monter sa cote d'amour à l'Élysée.

Quatrième acte : le « plan d'action » pour la justice, annoncé par ses soins le 5 janvier 2023. Les premières annonces faites à l'automne avaient surpris : il avait promis une augmentation de 1 000 € par mois des primes des magistrats – alors qu'ils sont

déjà parmi les agents de l'État les mieux rémunérés –, manifestement pour s'attirer leurs bonnes grâces, et rien pour les fonctionnaires de justice qui sont parmi les moins bien payés... Il a manifestement corrigé le tir dans de récentes annonces en prévoyant une augmentation des effectifs de magistrats et de fonctionnaires sur les cinq prochaines années et une « *sanctuarisation* » du budget de son ministère pour lui permettre de passer de 9,6 milliards en 2023 à 11 milliards en 2027. Pour le reste, la réécriture du code de procédure pénale en vue d'une simplification du cadre d'enquête apparaît à Cécile Mamelin, vice-présidente de l'Union syndicale des magistrats (USM), syndicat majoritaire de la profession, « *un vieux serpent de mer* », et la réforme de la procédure civile qui permettrait de diviser par deux les délais de traitement des procédures à l'horizon 2027, « *un vœu pieux* ». Rien n'est dit non plus sur la réforme de la carte judiciaire.

Cinquième et dernier acte comme dans le théâtre classique : il n'est pas encore écrit pour l'instant. Éric Dupond-Moretti est un otage de la concurrence entre la justice et l'exécutif. Politiquement, il présentait un intérêt au moment des campagnes présidentielle et législative comme pourfendeur de l'extrême droite en en faisant une obsession y compris sur des sujets étrangers à la justice. Il apparaît désormais contre-productif en prévision des débats à venir sur le projet de loi porté par Gérald Darmanin à propos de l'immigration, débats qui auront lieu dans les prochaines semaines à l'Assemblée nationale et au Sénat. En fait, l'Élysée le maintient actuellement dans ses fonctions car il l'utilise pour contrer ce qu'il croit être le pouvoir des magistrats. Toutefois, il devient encombrant car les dernières élections professionnelles au Conseil supérieur de la magistrature en novembre ont montré que le syndicat le plus opposé à Éric Dupond-Moretti, le Syndicat de la magistrature, avait nettement progressé dans ce scrutin, témoignant ainsi de la limite de l'exercice. Si l'Élysée le sacrifie dans les prochains mois, ce sera sur l'autel d'une réconciliation avec les magistrats, qu'il a déjà entreprise par petites touches en faisant droit à certaines des revendications de la profession et en ne soutenant pas l'intéressé dans les procédures disciplinaires entreprises contre les magistrats qu'il poursuivait de sa vindicte. ■

JACQUES DUCONSEIL.

(1) Voir *Royaliste* n° 1243, « La police judiciaire se rebiffe ».

La faute au Brexit ?

Marasme économique et inflation ont provoqué au Royaume-Uni un mouvement social inédit par son ampleur et sa durée, qu'il serait absurde d'imputer uniquement au Brexit.

Depuis juin 2022, le Royaume-Uni est touché par des grèves dans le public comme dans le privé, d'une ampleur inédite, fruit du marasme économique et d'une inflation de près de 11 % sur un an. Le mouvement surprend d'autant plus que, pour qu'une grève soit déclenchée, il faut un vote à bulletin secret de la majorité des employés. Cette disposition mise en place par Margaret Thatcher pour casser les mouvements sociaux des années 1980 s'était montrée efficace jusqu'à maintenant, mais c'est fini. C'est pourquoi l'actuel Premier ministre entend mettre en place des normes plus restrictives encore. Il faut dire que le mouvement a de quoi surprendre. Les infirmières se sont mises en grève en décembre pour la première fois depuis la création de leur syndicat en 1906. Les *trade-unions* ont mis au point des grèves tournantes, secteur par secteur, qu'elles sont prêtes à faire durer jusqu'au mois de mai prochain.

Au cœur des revendications, la hausse du coût de la vie et la faiblesse des salaires. Le mou-



Le Premier ministre britannique Rishi Sunak. Il a choisi d'adopter une ligne dure face aux grévistes.

vement n'a pas été sans remporter des victoires, particulièrement dans le secteur privé. Ainsi les éboueurs de Wirral, près de Liverpool, ont vu leur salaire augmenter de 15 %, avec une nouvelle hausse au mois de mai, de 7 à 9 %. Des manutentionnaires de l'aéroport londonien d'Heathrow ont obtenu 9,5 %, avec rétroaction jusqu'en mai 2022. Il n'y a que dans la fonction publique que les choses n'avancent pas, avec seulement 2,7 % d'augmentation en 2022. Pourtant, le gouvernement se veut inflexible et mobilise l'armée pour suppléer les grévistes

dans les transports. Tout cela résulte-t-il du Brexit ?

Certes, il a eu un impact négatif sur les échanges commerciaux et a provoqué la contraction du PIB britannique, la pénurie de main-d'œuvre et la hausse des prix, comme le rappelle Aurélien Antoine dans un récent article de l'Observatoire du Brexit. Mais il ne faut pas oublier la part de la guerre en Ukraine et de l'épidémie de Covid-19 pour comprendre la situation économique actuelle. La hausse du prix de l'énergie ne peut pas être imputée au Brexit. Il ne faut pas oublier le désinvestissement des gouver-

nements britanniques, toutes tendances confondues, depuis le début des années 1980 dans la politique sociale et les services publics, particulièrement la santé, les transports et l'éducation. La dérégulation des échanges et la libre circulation des travailleurs, soutenues par l'Union européenne, ont entraîné une baisse du coût de la main-d'œuvre dont les salariés du nord de l'Angleterre ont été particulièrement victimes, d'où la politique de *levelling up* (nivellement) voulue par Boris Johnson et abandonnée depuis par ses successeurs. L'aveuglement du gouvernement britannique a de quoi inquiéter. ■

MARC SÉVRIEN.

Les Faits marquants

■ **Brésil.** – Le palais présidentiel, la Cour suprême et les locaux du Congrès ont été envahis le 8 janvier pendant plusieurs heures par des partisans de l'ex-président Jair Bolsonaro. De nombreuses dégradations ont été commises par les émeutiers, dont le mot d'ordre était d'encourager l'armée à renverser Lula, de retour à la tête du pays depuis le 1^{er} janvier. La police a dû procéder à plus de 400 arrestations pour assurer le retour au calme.

■ **Éthiopie.** – Une nouvelle étape est franchie depuis l'accord de Pretoria, signé le 2 novembre 2022 pour mettre un terme à la guerre civile qui déchire le nord du pays. Les rebelles du Tigré, engagés dans un conflit meurtrier contre les forces gouvernementales depuis deux ans, ont annoncé qu'ils déposaient leurs armes lourdes. Selon l'entité intergouvernementale garante de l'accord de paix, le désarmement devrait être complet d'ici la fin janvier.

■ **Ukraine.** – Est-ce un tournant dans la guerre ? Alors que la ligne de front n'avait guère évolué depuis le retrait des troupes russes de Kherson en octobre, la prise de Soledar par le groupe Wagner et l'encerclement progressif de Bakhmout témoignent de l'affaiblissement des forces armées ukrainiennes. En outre, l'acheminement d'hommes et de matériel militaire en Biélorussie laisse craindre, selon certains observateurs, une offensive d'hiver russe.

CASIMIR MAZET.

Voix étrangères

■ **Pascale Baeriswyl.** – L'ambasadrice suisse auprès des Nations unies siège depuis le 2 janvier au Conseil de sécurité. C'est une révolution intellectuelle pour les autorités fédérales. Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a produit à cette occasion trois documents capitaux fixant les priorités de la Suisse au Conseil, organisant la coordination des prises de décision, compte tenu de la complexité de la construction fédérale suisse, ainsi que les modalités d'implication du Parlement pendant le mandat de la Suisse, prévoyant un vote de celui-ci en cas de sanctions et d'interventions extérieures.

La presse suisse en profite pour tancer le mode de fonctionnement de la « *Berne fédérale* », réputée lente : « *La Berne fédérale devra*

suivre le rythme du Conseil de sécurité ». On ne voit pas bien comment tant les temporalités des deux institutions sont aux extrêmes. Tout reposera sur l'habileté diplomatique de leur représentante permanente à New York, qui a d'ailleurs multiplié les prises de parole. Une telle transparence pourrait nous faire rêver. L'opinion française serait éclairée de savoir en temps réel ce qui se passe dans cette enceinte.

Un parti suisse réprovoque cet engagement : l'Union démocratique du centre (UDC), premier parti de Suisse, populiste et farouchement isolationniste. Le *Tages-Anzeiger* a interrogé tous les partis politiques, d'où il ressort un large consensus hors de celui-ci. La neutralité avait été jugée compatible avec l'adhésion à l'ONU en 2002 seulement, et depuis 2011 avec une candidature au Conseil de sécurité, qui supposera des choix plus décisifs, y compris l'emploi de la force. La

« petite » Suisse, dont la presse se félicite qu'elle soit « *aux côtés des grandes puissances* », sait qu'elle sera également « *mise sous pression* » par celles-ci. L'ambasadrice ne se fait aucune illusion. Le président de la Confédération a prévu de siéger en personne lorsque la Suisse exercera la présidence tournante du Conseil en mai 2023 et en octobre 2024.

Au premier rendez-vous, il sera question de la « *protection des populations civiles* », où la Suisse devrait renouer avec sa grande tradition humanitaire. C'est une bonne nouvelle pour une organisation qui peine à s'imposer sur les conflits du moment. Le salut viendra-t-il de la Suisse ? Il n'est, pour s'en convaincre, que de se référer à la magnifique brochure éditée par les Affaires étrangères pour défendre sa candidature www.unpluspourlapaix.ch.

Y. L. M.

Entre Abou Dhabi et Durban, entre Cancer et Capricorne, un esprit swahili tend à reprendre le contrôle d'une zone stratégique sur le flanc oriental du continent africain.

Le monde swahili

PAR YVES LA MARCK

L'esprit swahili, au creuset d'une langue et d'une culture millénaires, à la rencontre du monde arabe et des peuples bantous, structure un espace indo-africain qui fut historiquement unifié autour du sultanat de Zanzibar. La conversion à une stratégie indopacifique risque de déporter l'attention d'Ouest en Est, de marginaliser le flanc africain pour se concentrer sur l'accès à la Chine par le Pacifique. La cartographie commande les missions des flottes. La France n'en a qu'une sur zone, commandée par l'Alindien, hier depuis Djibouti, à partir de 2008 depuis Abou Dhabi, faisant le grand écart entre le golfe Arabo-Persique et la mer de Chine, là où les États-Unis ont trois flottes, la V^e (Golfe et abords), la VI^e (sud-ouest de l'océan Indien) et la VII^e (Pacifique). La priorité semble avoir été donnée par Paris aux comptoirs asiatiques, Singapour jusqu'aux Philippines, suivant les routes principales des porte-conteneurs. La Chine et le Japon ont fait la démarche inverse en ouvrant des bases à Djibouti. La route circumafricaine est moins empruntée, sauf en cas de fermeture du canal de Suez.

Atalante. – Outre le risque économique, il convient de mesurer le danger politique. L'expérience de la piraterie au large des côtes somaliennes fut l'élément déclencheur pour le choix de Djibouti par Tokyo puis Pékin. Ce fut l'occasion pour l'Union européenne de mettre sur pied sa première opération aéronavale commune, Atalante, en décembre 2008, prorogée jusqu'à ce jour. Largement méconnue, à cause même de son succès, puisque le mal a été quasiment éradiqué, elle est basée à Rota en Espagne depuis le Brexit, son état-major ayant été initialement installé à Norfolk au Royaume-Uni. Elle utilise toujours Djibouti comme base logistique.

Elle risque d'être bientôt dissoute, le relais devant être pris par une force régionale. Elle n'est restée en quatorze ans qu'une « opération ». Pourtant, menée au nom de la « politique étrangère et de sécurité commune » (PESC), elle aurait dû être non seulement commandée, mais aussi pilotée par un comité politique, et relever du haut-commissaire européen aux Affaires extérieures, au service d'une véritable politique. Conçue comme n'intervenant qu'en mer, elle n'était pas accompagnée par une diplomatie suivie auprès des États riverains. Même si la crise somalienne est



Arraisonnement d'une barque, au large de la Somalie, dans le cadre de l'opération Atalante.

du ressort de l'ONU et de l'Union africaine, l'Europe pouvait y désigner un envoyé spécial. Le Kenya ne fut approché que pour traduire en justice et incarcérer les pirates. Atalante resta une police des mers sans se mettre au service d'une stratégie régionale cohérente. De celle-ci on a pourtant grand besoin. À deux titres principaux : l'islamisme et l'exploitation des ressources de la mer.

La gestion de zones maritimes aussi immenses nécessiterait des moyens démesurés.

Islamisme. – Swahili veut dire « côtier » et a la même racine que Sahel, la côte étant ici celle du désert. C'est un arc islamique qui court sur les routes de la mousson comme au Sahel les pistes caravanières transsahariennes. La Somalie des *chebab* concentre la circulation des islamistes depuis les îles Maldives, les Comores, Zanzibar, qui frappèrent en 1998 les ambassades américaines à Dar es Salam et à Nairobi, puis commirent les attentats de 2002 à Mombasa et de 2019 à Nairobi, une branche s'est récemment déployée au nord du Mozambique. L'espace swahili va du ras Moussandam au cap Gardafui et du Cabo Delgado jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

On oublie souvent que l'islam comorien est l'une des associations musulmanes de France les plus actives ; elle est représentée dans les instances du culte aux côtés de la Grande Mosquée de Paris, des Marocains et des Turcs. Il y a plus de Comoriens résidant en France qu'aux Comores. Président de la République islamique des Comores de 2006 à 2011, Mohamed Sambi, surnommé l'Ayatollah en vertu de ses études

en Iran et en Arabie saoudite, a été arrêté en 2018 et condamné le 28 novembre 2022 à la prison à perpétuité pour avoir vendu des passeports comoriens à des ressortissants de la péninsule arabe. L'actuel président, Azali Assoumani, qui, général, avait pris le pouvoir par un coup d'État en 1999, président élu de 2002 à 2006, réélu en 2016 puis en 2019, a révisé la constitution pour rester au pouvoir encore deux mandats, contrevenant ainsi à la règle de la présidence tournante entre les trois îles, au vif mécontentement d'Anjouan qui a vécu *de facto* une période d'indépendance entre 1997 et 2008 avant qu'une force africaine eût raison de sa sécession. La situation déborde sur l'île voisine de Mayotte, restée française, érigée en département en 2011.

Zone économique exclusive. – En créant les ZEE, la Convention du droit de la mer de Montego Bay de 1982, entrée en vigueur en 1994, a redonné une actualité aux îles Éparses, îlots inhabités conservés par la France dans le canal de Mozambique et tout autour de la « Grande Île » de Madagascar, aux confins de Maurice et des Seychelles. Pour eux comme pour Paris, la gestion de zones maritimes aussi immenses nécessiterait des moyens démesurés. Les conflits de souveraineté se sont réveillés. Le 2 novembre, le gouvernement britannique, harcelé par les tribunaux internationaux, a déclaré ouvrir des négociations pour rétablir celle de Maurice sur l'archipel des Chagos, détaché à l'indépendance de Maurice en 1968 pour être loué à la marine américaine. L'une des options pour se sortir de ces impasses juridiques serait de chercher des voies de participation dans la ligne de ce qui est déjà recommandé dans les conférences internationales telles que les COP sur la biodiversité (à Montréal en décembre 2022). En 2019, le président Macron avait annoncé sur l'île Grande Glorieuse la mise en place d'une zone protégée qui avait suscité une tempête diplomatique à Antananarivo.

Russie et Chine grenouillent dans la région : à Zanzibar, aux Seychelles, à Madagascar. L'Afrique du Sud la considère comme faisant partie de sa zone économique. En difficulté dans le Sahel et en Afrique centrale, Paris doit se recentrer sur l'Afrique orientale, au titre non d'une quelconque politique africaine mais de sa stratégie mondiale de l'Indopacifique. ■



CREATIVE COMMONS - WIKIPEDIA © THOMAS WOLF

La Skytower, siège de la BCE à Francfort.

L'institution politique de l'économie

par Bertrand Renouvin

Une période s'achève – celle qui a été marquée par l'emprise néolibérale. Dans son nouvel ouvrage, David Cayla montre que l'échec pratique du néolibéralisme a été anticipé par sa défaite doctrinale, avant d'exposer ses propositions en vue d'une nouvelle politique économique.

Jour après jour, les experts médiatiques déroulent les éléments de langage conformes aux préceptes néolibéraux mais l'actualité qu'ils essaient de commenter vient régulièrement démentir leurs propos. La démondialisation est entrée dans les faits. Les pratiques protectionnistes se multiplient et, dans notre pays, on discourt sur la planification et on crée de trop vagues structures de planification. Le retour de l'inflation concrétise pour les classes moyennes et populaires l'échec des prescriptions néolibérales tandis que les préférences sur le climat illustrent tragiquement l'impuissance publique face au défi écologique.

Nous nous réveillons donc d'un mauvais rêve, qui fut pour beaucoup un cauchemar, et David Cayla nous permet de mieux comprendre comment s'est ouverte et refermée la parenthèse néolibérale. L'ouverture est doctrinale : on pose la mystique des prix de marché qui résulteraient de la trop célèbre « loi de l'offre et de la demande ». Ce mécanisme est censé ajuster les besoins des agents économiques mais aussi leurs comportements. Alors que le libéralisme classique conçoit le marché comme un lieu d'échange et de transactions, le néolibéralisme le promeut comme système d'évaluation et de coordination. À la différence du marché libéral, qui serait naturel, le marché néo-

libéral est envisagé comme un système artificiel : il a besoin de l'État pour assurer le libre-échange, la libre concurrence, l'ordre social et la stabilité des prix. D'où la théorie monétariste, selon laquelle l'inflation est provoquée par une croissance excessive de la masse monétaire. Comme l'écrit David Cayla, « *que ce soit par l'instauration d'une concurrence entre les monnaies, par l'observance d'une règle rigide d'expansion monétaire ou par l'institution d'une stricte indépendance de la banque centrale pourvue d'un mandat fondé sur l'objectif de stabilité des prix, les doctrines monétaristes poursuivent toutes le même but : instaurer une gestion dépolitisée de la politique monétaire en renonçant par avance à tout usage des instruments monétaires qui ne sont pas concentrés sur la lutte contre l'inflation* ».

Ainsi conçu, le néolibéralisme rompt avec les politiques de mobilisation économique mises en œuvre en Grande-Bretagne et aux États-Unis pendant la Seconde Guerre mondiale et avec le dirigisme qui inspira la politique des États ouest-européens – sauf la République fédérale d'Allemagne – pendant les Trente Glorieuses. La planification française, les nationalisations et la Sécurité sociale sont bien connues... David Cayla insiste à juste titre sur le contrôle

étatique des prix, des taux de change et des taux d'intérêt, des marchés financiers en général et des matières premières en particulier – sans oublier la régulation des prix agricoles en Europe et aux États-Unis. Contrairement à la légende, la fin du régime de croissance des Trente Glorieuses n'a pas été provoquée par la crise d'un dirigisme excessif. Au contraire, explique David Cayla, « *c'est l'incapacité des États à maintenir les prix des facteurs de production sous contrôle qui fut la cause de la crise, et non la crise qui serait la conséquence d'un contrôle trop important des prix* ».

Nous connaissons bien les étapes de l'installation du néolibéralisme et de la globalisation financière, mais l'attention accordée à Milton Friedman ne doit pas nous faire oublier le rôle de plusieurs Français. Les États-Unis ne sont pas les premiers responsables du développement sans limites des marchés financiers, mais ce sont plutôt les Français portés par la vague socialiste de 1981 : Jacques Delors, président de la Commission européenne entre 1985 et 1995, Pascal Lamy, directeur de cabinet du précédent et commissaire européen au Commerce de 1999 à 2004 puis directeur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de 2005 à 2013, Henri Chavranski, président du Comité des mouvements de capitaux à

l'OCDE entre 1982 et 1994, et Michel Camdessus, directeur du FMI entre 1997 et 2000. Se réclamant d'un socialisme mâtiné de démocratie chrétienne, ces quatre personnages ne se sont pas rendus à des arguments économiques : ils ont mis en œuvre un projet politique fondé sur le vieil internationalisme mais qui coïncidait avec les objectifs des néolibéraux – plus particulièrement avec ceux de l'ordolibéralisme allemand qui voulait la libéralisation totale des mouvements de capitaux et la complète dépolitisation de la monnaie.

Le triomphe des néolibéraux a été bref. Leur système ultra-concurrentiel s'installe dans les années 1990, triomphe vers l'an 2000 et bute sur la crise des crédits *subprimes* en 2007. Celle-ci provoque la faillite de Lehman Brothers un an plus tard et la mise en péril de l'ensemble du système financier. En réponse à la crise de solvabilité des banques, le gouvernement des États-Unis et la Réserve fédérale rachètent massivement des actifs financiers détenus par les banques de dépôt et lancent le *quantitative easing*, le fameux assouplissement quantitatif. Le système financier est sauvé en sacrifiant le monétarisme, hostile à l'augmentation de la masse monétaire. Commencée en 2010, la crise de la dette dans la zone euro pousse la Banque centrale européenne à s'engager pleinement dans l'assouplissement quantitatif, en faisant plier le gouvernement grec. La crise sanitaire conduit ensuite les banques centrales à soutenir les États par des rachats massifs de titres publics.

Concluant l'étude approfondie de cette évolution, David Cayla observe que depuis 2009 les banquiers centraux sont en situation de dissonance cognitive : leurs propos officiels sont démentis par les décisions qu'ils prennent selon des objectifs qui ne sont pas explicites. Cette dissonance cognitive s'accompagne dans l'Union européenne d'un attentat permanent contre la démocratie. Comme la Banque centrale européenne est indépendante des États, comme ses dirigeants ne sont pas élus et n'ont pas de comptes à rendre devant des autorités élues, c'est une technocratie irresponsable qui prend des décisions vitales pour les citoyens selon une doctrine monétariste qu'elle a elle-même abandonnée. À Paris, la gouvernance oligarchique et les experts médiatiques reprennent la langue de bois que débite Christine Lagarde, élégante lectrice des textes qu'on lui a préparés.

La fin du monétarisme effectif, la mondialisation et la réapparition de tendances protectionnistes ne signifient pas que la victoire est acquise. Le capitalisme peut évoluer vers un féodalisme annoncé par les grandes entités numériques (Gafam) organisées en vue de maximiser la prédation. On peut aussi aboutir à une déroute des institutions publiques devant



David Cayla est économiste et vice-doyen à la pédagogie à l'université d'Angers. Défenseur d'une économie hétérodoxe ouverte aux autres sciences sociales, il est membre du collectif des Économistes atterrés.

S'il faut envisager le pire, c'est pour mieux préparer une renaissance démocratique et sociale.

les groupes capitalistes exploitant les ressources offertes par l'hyperindividualisme, à la manière des services à domicile développés par Amazon... Sur ces noires perspectives, les débats ouverts par Cédric Durand, Alain Supiot et Wolfgang Streeck sont à suivre de près.

S'il faut envisager le pire, c'est pour mieux préparer une renaissance démocratique et sociale dont David Cayla esquisse le projet dans son « *agenda pour une économie démocratique* » qui se fonde sur un institutionnalisme mûrement réfléchi : « *Le rôle des institutions est d'organiser la coordination des comportements dans la durée. Les institutions sont premières. Elles définissent les limites et les conditions de tous les comportements possibles. Les individus choisissent par la suite leurs comportements dans le cadre des limites ainsi posées* ». Toute économie est politique dans la mesure où elle est définie et pour une part mise en œuvre par le pouvoir politique issu d'un choix démocratique. Il appartient aux citoyens de nourrir le débat démocratique en présentant leurs propositions. David Cayla en avance quatre, qui rejoignent celles que nous formulons.

L'urgence écologique exige le passage à une économie circulaire, qui ne peut s'organiser en fonction du signal-prix. Il appartient aux États d'investir massivement dans la technologie et de « réorien-

ter l'économie sur le mode d'une économie de guerre, c'est-à-dire en prenant en compte les usages des ressources non renouvelables et de l'énergie dans les mécanismes de l'allocation ».

Les lieux de libres échanges de biens et de services sont indispensables, mais les choix que les consommateurs font sur les marchés ne sauraient déterminer l'organisation sociale et politique de la nation. La force de travail, les ressources naturelles, la monnaie et le capital ainsi que les productions et les services non marchands doivent échapper à la concurrence.

L'État doit garantir la liberté de commercer et d'entreprendre mais il peut et doit, pour servir le projet commun, intervenir dans l'économie inscrite dans le Plan et dynamisée par les entreprises nationales, veiller à la juste répartition du revenu national, limiter la concurrence et administrer les prix.

La démocratie doit être rétablie comme principe d'organisation sociale permettant la participation de tous aux décisions collectives. C'est ce que l'Union européenne ne permet pas et « *l'échelle nationale reste le niveau où les décisions prises sont considérées par les populations comme les plus légitimes d'un point de vue démocratique* ». Mais la coopération internationale reste indispensable pour lutter contre le réchauffement climatique et pour organiser, hors du secteur marchand, la répartition des matières premières.

Le troisième livre de David Cayla (1) témoigne de la vitalité du courant hétérodoxe en économie, qui est sous-représenté dans les médias et résolument ignoré par les dirigeants politiques. Les travaux hétérodoxes sont cependant scrutés par les communicants, qui importent dans la langue de bois officielle des mots – souveraineté, plan – qui sont immédiatement détournés ou vidés de leur sens. Cette manipulation grossière prouve que les petites mains de l'oligarchie reconnaissent la force d'une attente qui reste inexprimée dans de vastes secteurs de l'opinion française : celle d'une nouvelle politique économique et sociale, capable de concilier la juste répartition des richesses nationales et les impératifs d'un nouveau mode de développement. De multiples canaux permettent de populariser le travail des hétérodoxes. Il leur reste, mais ce n'est pas simple, à trouver leur mode d'expression politique. ■

► David Cayla, *Déclin et chute du néolibéralisme*, Éditions De Boeck Supérieur, août 2022.

(1) Cf. du même auteur aux mêmes éditions : *L'économie du réel, Face aux modèles trompeurs*, 10-18 ; *Populisme et néolibéralisme, Il est urgent de tout repenser*, 2020. Ces deux ouvrages ont été présentés dans *Royaliste*.

Des vaisseaux et des hommes au XVIII^e siècle



Bataille du cap Ortégál, le 14 mai 1747, opposant Français et Anglais au large de l'Espagne.

On considère souvent que le règne de Louis XV fut un désastre sur mer, compensé par les succès de la magnifique marine de Louis XVI. Patrick Villiers, spécialiste de l'histoire de la marine, nous en propose un tableau plus complexe.

La monarchie française dut faire face, au XVIII^e siècle, à la montée en puissance, économique, culturelle et navale de l'Angleterre, magistralement analysée par Paul Hazard dans *La Crise de la conscience européenne* (1). Patrick Villiers souligne trois constantes de la marine française : l'impécuniosité bien connue de l'État, une population maritime trop peu nombreuse, et le souci permanent de sauvegarder le commerce colonial. Là où nombre d'historiens, y compris les spécialistes de l'histoire navale, distribuent un

peu facilement bons et surtout mauvais points, l'auteur relève que, même dans les périodes de vaches maigres, les responsables de notre marine firent le choix judicieux d'investir dans la technique de construction et l'architecture navale, là où l'ennemi britannique restait dans un empirisme conservateur. Cette avance technique permit aux vaisseaux français d'affronter efficacement leurs adversaires, même plus forts, grâce à la qualité et au calibre de leur artillerie. Ce choix structurant permit, lorsque notre pays décida d'investir dans sa flotte,

de constituer des escadres de grande qualité.

Une faiblesse récurrente fut le trop faible effectif de la population maritime, qui limita l'efficacité du système de Colbert offrant aux marins une couverture sociale en échange d'années de service dans la marine de guerre. Les Britanniques surent exploiter cette faiblesse en raflant les navires de pêche et de commerce avant même l'entrée en guerre et en refusant d'échanger les marins prisonniers.

Une contrainte fondamentale, mieux gérée à la fin de la période, fut la priorité donnée à la protection du commerce colonial, dans une période où les îles étaient incapables d'autosuffisance et où les produits coloniaux n'avaient guère de substituts. La mission des escadres fut souvent la protection ou l'interception d'un convoi, plus que la destruction de la force organisée de l'ennemi.

Face à la Royal Navy, plus nombreuse, l'alliance espagnole fut toujours indispensable, ce qui contraignit fortement notre diplomatie comme notre stratégie.

La manie des réformes administratives, qui ne date pas de notre époque, fit beaucoup pour limiter l'efficacité de notre marine. Il faut y ajouter un vice

fondamental : le manque d'entraînement à la mer. Les vaisseaux étaient le plus souvent laissés au port, avec un entretien minimal. La création d'une escadre d'évolution – c'est-à-dire d'une force navale s'entraînant collectivement en mer aux tactiques et aux signaux – fut longtemps un objectif inatteignable. La méthode d'attribution des commandements liée à l'ancienneté et au rang nobiliaire fut aussi un handicap difficile à surmonter. La marine britannique ne fut d'ailleurs pas beaucoup plus efficace en la matière.

Malgré cela, l'idée souvent répandue que la marine française fut prisonnière de tactiques compassées face à une Royal Navy innovante et audacieuse est fautive : de Grasse et Suffren surent aussi bien que Rodney ou Nelson rompre la ligne ennemie. Peut-être faut-il déplorer que, faute d'entraînement d'escadre, ces chefs de génie cultivèrent un fort complexe de supériorité par rapport à des subordonnés qui, en retour, ne les soutinrent pas toujours comme ils l'auraient dû. ■

ÉRIC CÉZEMBRE.

► Patrick Villiers, *Des Vaisseaux et des hommes*, Fayard, 2021.

(1) Le Livre de poche ; première éd. Boivin et Cie, 1935.

Dans les revues

■ Alternatives économiques.

Que ce soit sous forme d'une lettre quotidienne offrant « un autre regard » sur l'actualité, ou sous son format mensuel, *Alternatives économiques* compte près d'un million de lecteurs par mois.

Un journalisme d'expertise participe de ce succès, comme le format de société retenu, puisqu'*Alternatives économiques*, née en 1980, est, depuis 1984, une société coopérative et participative (Scop), dont les salariés (environ 50 personnes) détiennent près de 70 % du capital, auxquels s'ajoutent les 5 % détenus par d'anciens salariés, puis les près de 20 % détenus par une société civile des lecteurs. Quelques associés individuels ont rejoint ce tour de table.

L'indépendance est donc le maître mot de cette publication

qui a su évoluer dans son format, laissant place à de nombreuses infographies sur la base de sources sérieuses et à fort caractère pédagogique. La publication de dossiers consacrés à des thèmes spécifiques et traités de façon approfondie vient renforcer cette dynamique en proposant des analyses qui battent en brèche le discours dominant comme le récent dossier sur l'absurde réforme des retraites. Le numéro hors série qui vient d'être publié (janvier 2023) et qui se donne pour objectif de « Déchiffrer 2023 » s'inscrit dans cette dynamique. Sur près de 100 pages, à l'aide de 50 cartes infographiques et plusieurs pages très denses d'indicateurs, il aborde les thèmes économiques d'actualité et les enjeux géopolitiques et écologiques du moment.

Dans le domaine économique, il n'est pas surprenant que le premier article aborde le thème du « bouclier tarifaire » mis en place pour limiter le choc énergétique. Suivent d'autres thèmes d'actua-

lité comme la comparaison des conséquences de la pandémie sur la croissance économique. Le retour des politiques d'austérité en Europe ou les mesures d'atténuation du choc inflationniste précèdent une analyse assez peu connue mesurant le différentiel d'impact de l'inflation entre les différentes catégories sociales. Dix thèmes économiques, donc, suivis par une série de graphoramas dont certains remettent en cause ces « évidences » qui ont servi de prétexte à des réformes comme celle de l'assurance chômage.

Si les sujets économiques sont à la charge de rédacteurs, pour la plupart chercheurs à l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), on doit les analyses de géopolitique à des universitaires prestigieux, professeurs de relations internationales. Quel que soit le sujet ou le pays abordé, les analyses renvoient à de nombreuses références biographiques qui permettent au lecteur d'approfondir le sujet.

Les thèmes liés à l'écologie complètent ce numéro. Celui sur la « sobriété » nécessaire dans l'aérien indique que « la technologie ne suffira pas » pour arriver à la neutralité carbone dans ce secteur clé. Mais la sobriété, c'est-à-dire « la modération de l'activité aérienne », reste un tabou et semble bien absente de toutes les stratégies des compagnies aériennes.

En publiant ce numéro, *Alternatives économiques* reste dans la ligne de ses fondateurs : « Loin du vase clos du business et de la finance, Alternatives Économiques s'intéresse à l'économie comme enjeu collectif et social, à travers des thématiques variées : Europe, mondialisation, travail, emploi, santé, retraites, famille, transports, solidarité, éducation, cadre de vie, environnement... Notre ambition : concilier solidité de l'information et facilité de lecture. »

PHILIPPE DILLMANN.

► *Alternatives économiques*, hors série, n° 126, janvier 2023.

DR



Par Gérard Leclerc

L'inconnue russe

Depuis que la guerre a été déclenchée en Ukraine, la personnalité de l'homme du Kremlin est au cœur de toutes les perplexités. Sur la question, il y a lieu de prendre au sérieux l'analyse d'Emmanuel Todd : « *Le conflit, en passant d'une guerre territoriale à un affrontement économique global, entre l'ensemble de l'Occident d'une part et la Russie adossée à la Chine d'autre part, est devenu une guerre mondiale.* » Et si l'on se met dans la perspective de l'anthropologue, on prend conscience des enjeux civilisationnels de ce conflit (cf. *Le Figaro* du 13 janvier, propos recueillis par Alexandre Devecchio : « *La Troisième Guerre mondiale a commencé* »). Sans doute est-il possible d'en rester à l'image d'un pur tyran, en spéculant sur sa santé et ses faiblesses militaires avérées. Mais cela ne nous instruit guère sur son ancrage dans l'histoire d'un pays immense que l'on ne saurait aligner sur nos propres mesures.

Voilà qui explique le succès du « roman » intitulé *Le Mage du Kremlin* que l'on doit au politologue Giuliano da Empoli. L'intéressé n'a aucune attache avec la Russie et son personnel dirigeant. Il les observe de son poste d'enseignant en sciences politiques, cependant non dépourvu d'expérience puisqu'il fut le conseiller de Matteo Renzi à Rome. C'est dire qu'il lui fallait associer à sa recherche approfondie du dossier une faculté d'imagination singulière pour réussir cet exploit de convaincre de sa pertinence une spécialiste comme Hélène Carrère d'Encausse. Il a, en effet, obtenu le Grand Prix du roman de l'Académie française ! Le terme d'imagination doit être ici associé à celui d'empathie, car pour se garder des éventuels méfaits, selon le mot de Pascal, de cette « *maîtresse d'erreur et de fausseté* », il lui fallait être au diapason de l'objet de son exploration.

Autre élément à apprécier : le fait que, plutôt que d'affronter directement Poutine en personne, da Empoli ait jeté son dévolu sur son principal conseiller, souvent qualifié de nouveau Raspoutine, par analogie avec le personnage qui assista Nicolas II et dont on n'a pas oublié le génie maléfique. Mais le mage du Kremlin, s'il peut lui être comparé pour son influence sur le nouveau tsar, s'en distingue par un profil intellectuel à l'opposé. Et puis Poutine est le contraire de Nicolas II. Personne ne saurait le subjuguer et il considère de son regard le plus détaché son entourage. Ce sont ses seuls talents rationnels et pratiques qui valent à ce Vadim Baranov (l'équivalent du très réel Vladislav Sourkov) de jouer un rôle de premier plan. Et ce qui apparaît d'abord dans le portrait qu'en dresse le romancier, c'est la distance qu'il est capable de prendre avec lui-même. N'est-il pas aussi l'héritier d'un grand-père qui n'adhéra jamais au système soviétique qu'il considérait avec l'ironie d'un homme libre et cultivé ? Ce qui le distinguait de son propre fils, le père de Baranov, parfait apparatchik, ne serait-ce que pour profiter des avantages de la nomenclature. Mais le futur mage du Kremlin, fort de sa connaissance du passé national, se distingue aussi par son appartenance à une modernité branchée, avec une possibilité de critique du régime alors qu'il est associé aux manœuvres du pouvoir. Ne finira-t-il pas par s'en détacher ?

Dans cette œuvre d'imagination, il y a des aspects d'une exactitude remarquable en ce qui concerne notamment l'ascension du nouveau tsar. Si Poutine a su si rapidement graver les degrés supérieurs du pouvoir, il le doit à la conjonction des années Eltsine, au vide qui s'était créé. La chute de l'Union soviétique a suscité une explosion capitaliste et l'émergence de ce qu'on appelle

les oligarques, mais l'autorité politique s'est dissoute : « *L'excès d'horizontalité a porté au chaos, aux fusillades dans les rues, à la banqueroute financière de l'État, à notre humiliation sur le plan international. Si vous me pardonnez le jeu de mots, on pourrait dire que l'excès d'horizontalité a effacé l'horizon. Pour pouvoir tracer une perspective, il est devenu à nouveau nécessaire de s'élever.* » Le futur associé a parfaitement défini ce qui sera l'objectif de celui qu'il veut propulser comme l'héritier des tsars. Il s'agit de répondre à un désir de verticalité, c'est-à-dire d'autorité. Poutine appartient à une catégorie formée pour cela, celle des services de renseignement qui n'a rien à voir avec les oligarques enrichis ou les politiciens mous.

La complicité de Baranov a donc un solide fondement, celui de la conviction « *de la supériorité éthique de l'État* » et Poutine offre des garanties sérieuses sur ce terrain-là. D'ailleurs, l'image qu'il donne dans ce récit romanesque invite à modérer certaines appréciations unilatérales. La dureté de son tempérament n'est pas exclusive d'une forme aiguë d'analyse des situations. Mais il est vrai aussi que le tsar est persuadé que seule la force la plus brutale permettra de venir à bout des menaces qui risquent de détruire la Russie. Il ne s'agit pas de faire « *une guerre humaine, à l'américaine* » : « *Gagner le Prix Nobel de la paix ne m'intéresse pas. Ce qui m'intéresse c'est de vaincre les séparatistes et la menace qu'ils représentent pour l'intégrité de la fédération de Russie.* »

On saisit la différence qui sépare nos conceptions démocratiques et procédurales avec ce type de direction. Certes, on peut rêver à une mutation des mœurs politiques, mais il n'est pas possible de faire abstraction d'une situation de guerre et de l'obsession d'une réduction forcée de puissance, ne serait-ce que territoriale. Et puis il y a les données anthropologiques caractérisées par Emmanuel Todd et qui se retrouvent à travers l'empathie du romancier. Verrait-on jamais à Moscou l'équivalent de nos campagnes électorales et le face-à-face policé de nos candidats épaulés de leurs équipes d'experts ? Sans compter que « *la lutte pour le pouvoir en Russie est encore un processus sauvage et fantaisiste : tout peut arriver à n'importe quel moment* ».

Ainsi l'exigence de verticalité répond-elle à une donnée historique incontestable. En se situant dans la cohérence de la tradition, Vladimir Poutine pouvait se prévaloir d'une continuité qui donnait sens à sa manière de diriger : « *La Russie d'Alexandre Nevski, la troisième Rome des patriarches, celle de Pierre le Grand, la Russie de Staline et celle d'aujourd'hui. En cela résidait la grandeur de Poutine, mais il avait ensuite cédé à la tentation de trouver, dans la continuité de la force, la trame qu'il cherchait, une intrigue dénuée de lumières, mais non de grandeur.* »

Le roman de Giuliano da Empoli ne laisse pas de côté la question ukrainienne, mais celle-ci reste forcément en suspens. Ses dernières pages sont plutôt désarmantes, car elles ne débouchent nullement sur un éloge de nos institutions. Ce qui se présente à nous, c'est ce que Bernanos appelait « *la civilisation des machines* ». L'idéal démocratique disparaîtrait là où il est né ? On peut considérer cela comme une provocation, mais une provocation utile pour comprendre l'ampleur des défis qui sont les nôtres et que nous ne sommes pas assez armés pour surmonter. ■

► Giuliano da Empoli, *Le Mage du Kremlin*, NRF-Gallimard, 2022.

Louis XV tel qu'en lui-même

Versailles consacre à Louis XV une exposition centrée sur l'homme plus que sur le souverain. Son règne voit l'affirmation du modèle culturel français en Europe.

Louis XV est le seul roi qui soit né et mort à Versailles. Dans le château qui fut pour lui un lieu de pouvoir, une exposition en trois volets dévoile l'homme privé, ses passions, les arts de son temps. L'éducation que Louis reçoit de son gouverneur, le maréchal de Villeroy, et de son précepteur, le cardinal de Fleury, développe son intérêt pour les sciences, la géographie, l'histoire. Dès l'âge de dix ans, il est associé aux Conseils du gouvernement. Sa hantise de la mort est héritée d'une « enfance de cimetière ». En moins de deux ans, une hécatombe décime les trois générations d'héritiers présomptifs de Louis XIV. Timide et mélancolique, Louis XV est, selon le duc de Croÿ, « fort d'habitude, aimant ses anciennes connaissances, ayant de la peine à s'en détacher, et n'aimant pas les nouveaux visages ». Pour Yves Carlier, commissaire de



l'exposition, « il a constamment cherché à s'entourer d'un cercle d'intimité [avec] un mode de vie en conséquence pour la Cour... » Choisy est sa résidence préférée.

Le roi très chrétien entretient des rapports ambigus avec la religion. Homme de son temps, il est profondément croyant, en dépit de ses liaisons avec ses favorites. La religion est un des ciments de l'unité du royaume.

Louis XV compte parmi les princes les plus instruits de son temps. Il a le goût des bibliothèques et lit en français, italien et latin. Il aime les sciences,

comme souverain, mais également par goût personnel : astronomie, mécanique, optique, horlogerie, botanique. Il recherche la compagnie des savants : Buffon, Jussieu, le chirurgien La Peyronie... Les collections royales comptent de prodigieux instruments scientifiques. Louis XV fait de Trianon un jardin d'expérimentations botaniques. Dans le parc du château de La Muette, un cabinet d'optique et de physique abritait le plus grand télescope existant.

Le règne est marqué par l'aménagement de plusieurs

places royales et la construction de monuments comme l'École militaire ou l'église Sainte-Geneviève, l'Hôtel-Dieu de Lyon. Le roi crée en 1747 l'École royale des ponts et chaussées. Il travaille avec son Premier architecte, Ange-Jacques Gabriel. Des « grands projets » transforment les châteaux : Compiègne, Fontainebleau, Choisy, Bellevue, La Muette...

Le style rocaille est indissociable du règne de Louis XV, qui l'aime personnellement et l'encourage. Il se développe au début des années 1720 avec un renouvellement complet des formes, une prédominance des courbes et arabesques. Plus qu'un style, le rocaille devient un art de vivre qui participe au rayonnement de la France. Louis XV fait exécuter les plus grands chefs-d'œuvre de l'art rocaille : la pendule de Passeman, censée égrener les années jusqu'en 9999, la commode-médaille d'Antoine Robert Gaudreaux, ou la grande commode du même ébéniste, prévue pour la chambre du roi, qui revient pour la première fois à Versailles.

ALAIN SOLARI.

B.D.

■ **Hergé toujours présent.** – Le 3 mars, sera commémoré le quarantième anniversaire de la mort d'Hergé. Indépendamment du souci commercial de publier plus ou moins de l'inédit, son œuvre demeure très attrayante. Comme le personnage de Tintin n'a pas été poursuivi, il faut se contenter de ce qui a précédé la mouture définitive, puisque Georges Remi reprenait — ou faisait reprendre à ses fameux Studios — tout ou partie de ses albums. Dans le cadre des versions colorisées des anciens titres, vient de sortir, après *Tintin au pays des Soviétiques*, *Tintin au Congo* et *Tintin en Amérique*, une édition en couleurs de l'original en noir et blanc des *Cigares du pharaon* (co-édition Moulinsart/Casterman) : 124 planches généralement de trois bandes de deux vignettes, avec des teintes évo-

quant le Sahara du *Crabe aux pinces d'or*, sans que cela nuise à l'usage qu'Hergé savait tirer du noir.

On trouvera d'utiles informations sur *Les Cigares du pharaon* et *Le Lotus bleu* dans le n° 74, automne 2022, du bulletin *Les Amis de Hergé* (www.lesamisdeherge.com). Sautons ensuite à la fin de l'œuvre avec l'étude de Nicole Benkemoun sur *La dernière aventure de Tintin et d'Hergé. L'Alph-Art ou l'art de l'inachevé* (Éditions Sépia). Elle y défend la vision d'un « album du retour qui renoue avec les albums "classiques" [et qui] est pourtant en rupture totale ».

Enfin, dans l'édition 2023-2024 de l'indispensable *Trésors de la bande dessinée BDM* publié aux Arènes, sur 1680 pages 50 sont consacrées à Tintin. Y sont abordés les aspects techniques (plats, copyrights, dos, pages de garde, éditions pirates, tirages de luxe...)

comme historiques (telles les variantes, même si l'inventaire demeure incomplet), sans oublier les cotations, avec des albums estimés entre 10 000 et 35 000 euros.

Parmi les matériels proposés par les éditions Moulinsart, désormais connues sous le nom de Tintinimagination, regroupant toutes les sociétés exploitant l'œuvre d'Hergé et ses produits dérivés, mentionnons les petits livrets accompagnant les figures Tintin.

Enfin, les auteurs de BD actuels rendent très souvent hommage à Hergé par des allusions, généralement graphiques, à son œuvre, comme dans le dernier Blake et Mortimer, *Huit heures à Berlin*. ■

JEAN ÉTÉVENAUX.

P.S. L'auteur de ces lignes, lui-même tintinomaniaque, vient de publier une étude sur *Hergé et la religion. Le cas du Lotus bleu* (éditions Saint-Léger), dans lequel il expose, entre autres, les liens entre le père de Tintin et un actif réseau de missionnaires bénédictins belges.

Expositions

■ **Musée d'art moderne de Paris.** – *Oskar Kokoschka, un fauve à Vienne* est la première rétrospective parisienne consacrée à l'artiste autrichien. À partir de 1908, il devient l'enfant terrible de Vienne où, soutenu par Gustav Klimt et Adolf Loos, il inspire une nouvelle génération d'artistes. Qualifié par les nazis d'artiste « dégénéré », il fuit à Londres en 1938. Après la guerre, il participe à la reconstruction culturelle d'un continent dévasté et divisé. (Jusqu'au 12 février 2023.)

■ **Cité de l'architecture.** – *L'exposition Art déco France / Amérique du Nord* montre comment le style français Art déco a influencé l'architecture, les décors et le goût des Américains du Nord dans un dialogue porté en particulier par les architectes. (Jusqu'au 6 mars 2023.)

A. S.

Se débarrasser du traître !

Chef du gouvernement de Vichy, l'amiral Darlan – obstacle à un ralliement de l'Armée d'Afrique au Forces françaises libres – est assassiné le 24 décembre 1942 par Fernand Bonnier de La Chapelle, lequel sera exécuté deux jours plus tard après un procès expéditif.

À la mi-novembre 1942, arrivent au cap Matifou les jeunes gens des futurs commandos. Ils sont organisés dans le cadre de l'armée nouvelle, et leur tuteur est le général Joseph de Monsabert, sous l'autorité du général Henri Giraud. Dirigées par Gilbert Sabatier, un ancien du mouvement Compagnon (1), les recrues ont, dans leur majorité, participé à la rébellion des 7-8 novembre. Avec tous ces jeunes gens, les discussions se terminent tard dans la nuit. De nombreux débats concernent le maintien de l'amiral Darlan. Partout dans Alger on ne parle que de cela. Mais comment s'en débarrasser ? La tentative des conseillers généraux ayant échoué, l'hypothèse comte de Paris (voir *Royaliste* n° 1246) étant mise de côté, pour beaucoup il ne reste que l'élimination physique du traître... Au cap, les jeunes Philippe Ragueneau, Robert Tournier, Othon Gross et Fernand Bonnier tirent au sort celui qui doit tuer le traître.

D'après Michel Poniatowski : « Après avoir vainement tenté d'en convaincre le président américain, hostile à de Gaulle, Churchill ne cachait plus sa conviction : d'une manière ou d'une autre il fallait se débarrasser de Darlan et, le cas échéant, l'ABATTRE. Il le dit et le répéta à son entourage. Pour l'exécution il disposait du Spécial Operation Executive (SOE) ». (2) Justement, ceux qui organisent, nourrissent, habillent et arment les jeunes des *French Commandos*. D'ailleurs, l'amiral n'est pas dupe. Le 7 décembre, il demande à Giraud d'éloigner d'Alger ces « corps francs ». Le 19, un fort contingent de ceux-ci est envoyé sur le front tunisien.

Fernand Bonnier de La Chapelle (voir *Royaliste* n° 1247), lui, reste sur place. Après le tirage au sort, il a reçu mission d'exécuter le traître. De plus, sans fréquenter la tribu d'Astier, Fernand est souvent au 2, rue Lafayette. Il est amoureux-fiancé de Monique Royer de Rasquinet, la fille d'un directeur de banque, qui habite le même immeuble que la famille d'Astier.

Comme le dit l'abbé Pierre-Marie Cordier (voir *Royaliste* n° 1245), « Je l'ai souvent rencontré dans l'escalier. Il courrait toujours... Et, un jour, il est venu sonner parce qu'il voulait un papier pour les Corps francs dont il faisait partie. C'est comme ça que je l'ai rencontré ; autrement je ne le connaissais pas... » (3). Ainsi, ce n'est que le 22 décembre, lors



d'une confession, que Bonnier s'entretient avec l'abbé de son projet concernant Darlan. Il le dit lui-même lors de son premier interrogatoire : « J'affirme avoir tué l'amiral Darlan, haut-commissaire en Afrique française, après en avoir référé à l'abbé Cordier sous forme de confession ».

Soyons simples ! Bonnier n'a jamais rencontré le comte de Paris. Il n'a pas reçu de la part du prince, ni d'Henri d'As-

« J'ai fait justice d'un traître qui empêchait l'union des Français. »

(Fernand Bonnier de La Chapelle, 25 décembre 1942).

tier, ni de l'abbé Cordier, mission de tuer Darlan. Rappelons que, de passage à Alger, le général François d'Astier de La Vigerie (voir *Royaliste* n° 1242), numéro deux des Forces françaises libres, face à l'imbricolage organisé par les États-Uniens, soutient que le vrai obstacle à toute sortie de crise est l'amiral. Après l'échec des tentatives légales, la solution de l'élimination physique du traître semble être la seule hypothèse.

Fernand décide de passer à l'acte. Le fils d'Astier (Jean-Bernard) annonce à son ami Mario Faivre que l'abbé a trouvé un jeune des commandos pour exécuter le traître. A la demande de l'abbé, Mario lui passe son pistolet.

Bonnier, le 24 décembre : « C'est monsieur l'abbé Cordier qui m'a remis le plan des bureaux du haut-commissariat et du cabinet de Darlan, et c'est par lui que j'ai pu me procurer le pistolet et les cartouches nécessaires... » Il reçoit un vrai faux passeport (c'est-à-dire muni de visas accordés par le consul d'Espagne) au

nom de Morand. L'abbé lui remet aussi de l'argent, pris sur la cagnotte apportée de Londres par le général François d'Astier.

Sans aucun doute, l'abbé Cordier informe Henri d'Astier de la volonté du jeune Bonnier. D'après Pierre Boutang de l'Action française, l'ami de Jean Rigault, qui a rencontré Astier le mercredi 23 décembre, ce dernier était très optimiste malgré la présence de l'amiral :

« – Oh Darlan, c'est pas grave !

– Comment cela ?

– Non, non, ça va être réglé très vite.

– Mais tout de même, la monarchie ça ne va pas être facile. Il y a peut-être Giraud ?

Il me dit : "Non, pas sérieux..." »

Le 24 décembre à 15 h 15, Bonnier exécute le traître. Tout est prévu – par les services de police de d'Astier et André Achiary – pour que, l'action terminée, le garçon puisse s'échapper par une fenêtre. Le grain de sable, qui va tout enrayer, est que Fernand sera ceinturé avant de rejoindre ladite fenêtre et que le palais d'Été sera encerclé par 200 gardes mobiles.

Immédiatement Bonnier va reconnaître les faits : « J'ai recruté de ma propre initiative (...) des hommes de main, dont Henri d'Astier aurait pu avoir besoin, mais d'Astier n'a jamais été au courant de cette action personnelle. Je sais que MM. Cordier et d'Astier ont rencontré récemment le comte de Paris au même titre que d'autres personnalités. Enfin, j'ai l'impression que d'Astier de La Vigerie n'est pas en excellents termes avec M. Rigault, dont l'action auprès de l'Amiral est gênante pour lui et pour ses amis ».

Rapidement les secrétaires d'État du gouvernement Darlan (dont Astier, Pose et Saint-Hardouin) sont informés de l'assassinat. Ils décident de prévenir le comte

de Paris en villégiature chez les Prohom à Sidi-Ferruch, à une trentaine de kilomètres d'Alger (voir *Royaliste* n° 1246). Marc Jacquet part le chercher. Tous se retrouvent chez les Astier. Toute la fin du jour et même la nuit de Noël, Pierre Alexandre, Alfred Pose, Louis Joxe, Jacques Tarbé de Saint-Hardouin, La Tour du Pin, Marc Jacquet, Henri d'Astier de La Vigerie, l'abbé Pierre-Marie Cordier, Pierre de Bérard, Henri Dhavernas et même le directeur de l'agence France-Presse Jacques Bret vont tenter de sauver le « soldat Bonnier ». Dégagé de l'obstacle Darlan, renaît l'espoir de débloquer la situation par la nomination du prince par le Conseil impérial. L'élection d'Henri d'Orléans pourrait sauver Bonnier. D'Astier et le comte de Paris rencontrent Murphy, le représentant de Roosevelt, qui refuse...

Le jeune Bonnier, aux mains des amis de Rigault et Noguès, est incarcéré au tribunal militaire, rue Cavaignac. On sait la justice capable de faire traîner des années un dossier brûlant... mais elle sait aussi être expéditive ! Au matin du 25 décembre, le juge d'instruction boucle le dossier en moins d'une heure. Peu curieux, ce juge signe l'ordonnance de renvoi devant le tribunal militaire. Henri Giraud : « *Commandant en chef d'un territoire en état de guerre, je prescris que la Cour martiale se réunisse immédiatement... Son jugement, quel qu'il soit, sera sans appel* ». L'après-midi, la Cour, sous l'autorité de son président Robert Rondreux, rejette les demandes de complément d'enquête demandé par l'avocat de Bonnier, maître Sansonetti. Il le dira lui-même : « *Je n'ai rien pu, absolument rien, tout était décidé d'avance. Le cercueil était déjà prêt avant la sentence* ». En moins d'un quart d'heure, le tribunal le condamne à mort. Immédiatement Sansonetti fait un recours en grâce. Le général Noguès, doyen du Conseil impérial (4), le rejette. Dans la nuit, après son élection, le général Giraud ordonne l'exécution immédiate.

Sa dernière nuit sur terre, Fernand la passe avec le capitaine René Gaulard. D'après son gardien : « *L'impression qui se dégage de cet entretien à bâtons rompus fut la suivante : l'assassin a eu en vue le rétablissement de la royauté. Il parlait beaucoup du comte de Paris* ».

D'après son avocat, le 26 décembre 1942, à 7 h 30 du matin, au champ de tir d'Hussein-Dey, « *Pendant qu'il priait, l'officier, d'un geste a commandé le feu* ». De son lointain Brésil, Georges Bernanos

tient, jusqu'à la fin de ses jours, serré dans son missel, une photo du jeune homme. Pour mademoiselle de Miribel, « *Bonnier de La Chapelle me semble un héros qui nous a débarrassés d'un traître !* »



Georges Bernanos garda jusqu'à la fin de sa vie dans son missel l'image mortuaire de Fernand Bonnier de La Chapelle.

Pour remplacer Darlan, est réuni le Conseil impérial. Dans un premier élan ils décident d'élire Noguès... Mais Eisenhower, commandant en chef des forces alliées, refuse catégoriquement celui qui avait fait tirer sur les États-Uniens au Maroc. Bergeret présente la candidature comte de Paris... Noguès s'y oppose. Alors, sur les conseils de Murphy, le général Henri Giraud est nommé haut-commissaire en Afrique française.

Au matin du 26 décembre, le comte de Paris est reçu par le nouveau haut-commissaire. Il vient tenter de sauver Bonnier et demander le sursis à exécution jusqu'à la fin de la guerre... Le général lui annonce qu'il vient d'être exécuté. D'après le prince, Giraud ne serait pas opposé au rétablissement de la monarchie, mais en attendant il le menace d'appliquer la loi d'exil et de le faire arrêter... (5).

Jusqu'en février 1943, Henri Giraud maintient toutes les lois vichystes. Pose,

Saint-Hardouin, Rigault restent momentanément en poste. Pierre Boutang, qui a déjà fait office de conseiller de René Gilouin en 1940, accepte de devenir le chef de cabinet du secrétaire à l'Intérieur, Jean Rigault.

Or, c'est bien le secrétariat à l'Intérieur qui fait arrêter les résistants le 29 décembre, les soupçonnant d'être du complot contre Darlan. 17 résistants, tous de religion juive, dont les famille Aboulker, Alexandre, Achiary, Brunnel... sont emprisonnés au camp de Laghouat. Arrive Paul Paillole, le chef du service de contre-espionnage de Vichy. Il rencontre Giraud qui lui confie l'enquête sur la mort de Darlan. Rapidement il remet ses premières conclusions : élargissement des prisonniers de Laghouat (ils seront libérés en février), éloignement du comte de Paris (il quittera l'Algérie le 16 janvier 1943) et ouverture d'une information judiciaire.

La nouvelle enquête, diligentée par le colonel Laroubine et le capitaine Albert Voituriez, conclut à l'inculpation d'Henri d'Astier de La Vigerie et de Pierre-Marie Cordier. Ils sont arrêtés le 10 janvier 1943. Embastillés, ils sont déplacés en avril au groupe pénitentiaire de Maison-Carrée et bénéficient du régime des prisonniers politiques.

Le commandant Voituriez, plein de zèle, annonce au colonel Paul Paillole : « *Et ce n'est pas fini, Il y a aussi un certain Alfred Pose, directeur de la BNCI et commissaire à l'Économie et aux Finances, qui a hébergé le Prince...* » (6) Le général Henri Giraud décide de suspendre l'enquête. ■

FRANÇOIS-MARIN FLEUTOT.
(À suivre : Henri d'Astier de La Vigerie - 1^{re} partie.)

(1). Le mouvement Compagnon est un rassemblement de jeunes qui se veut exclusivement pétainiste. Créé en 1940 par Henri Dhavernas ; opposé à la collaboration, celui-ci est congédié en 1941. De nombreux royalistes se sont engagés dans ce mouvement, qui sera interdit par Laval.

(2). Michel Poniatowski (1922-2002), ministre d'État, ministre de l'Intérieur du président Giscard de 1974 à 1977. *Mémoires*, éd. Plon/Le Rocher, 1997.

(3). Abbé Cordier, entretien avec Daniel Rondeau et Roger Stéphane dans *Des hommes libres*, éd. Grasset, 1998.

(4). Créé par l'amiral Darlan, il est constitué du civil Pierre Boisson et des généraux Noguès, Giraud, Châtel et Bergeret.

(5). Henri, comte de Paris, *Mémoires d'exil et de combats*, éd. Atelier Marcel Jullian, 1979.

(6). Paul Paillole, *Services spéciaux*, éd. Robert Laffont, 1975.

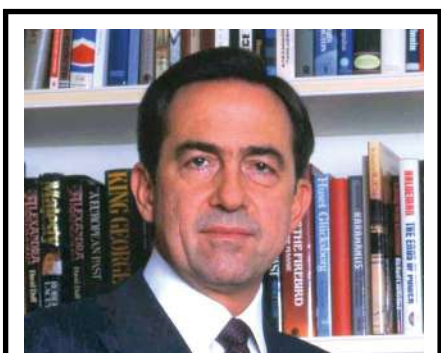


Brèves royales

■ **29 décembre – Salem.** Décès du margrave de Bade, Maximilian, 89 ans, petit-fils de Max de Bade, dernier chancelier de l'Empire allemand (1918). Son fils Bernhard, 52 ans, lui succède à la tête de la maison de Bade.

■ **31 décembre – Amman.** Annonce de la date du mariage du prince héritier Hussein au 1^{er} juin 2023. La future reine du royaume hachémite, née le 28 avril 1994, du même âge qu'Hussein, décoratrice formée aux États-Unis, est une Saoudienne, fille d'un des principaux entrepreneurs de travaux publics d'Arabie saoudite, Al-Saif. Sa mère appartient au clan Sudairi qui a donné le roi Fahd et l'actuel roi Salman ainsi que le prince héritier Mohammed ben Salmane (MBS).

MARIE-JO YORK.



■ **10 janvier – Athènes.** Décès de l'ex-roi des Hellènes, Constantin II, 82 ans. Il a régné du 6 mars 1964 au 1^{er} juin 1973. Il avait dû s'exiler à Rome en décembre 1967 après l'échec de son contre-coup contre le régime des colonels qui avaient pris le pouvoir le 24 avril 1967. Aboli par ceux-ci en 1973, la monarchie n'avait pu être restaurée, n'ayant recueilli que 30 % de suffrages favorables au référendum du 8 décembre 1974.

Vivant à Londres, il avait été admis à regagner la Grèce en 2013. Le diadoque Paul, né en 1967, lui succède. La dynastie des Glücksbourg régnait sur la Grèce depuis 1863. Constantin est apparenté aux familles régnantes danoises (son épouse est la sœur cadette de la reine Margrethe), britanniques (cousin de Charles III et parain du prince de Galles) et espagnoles (sa sœur est la reine douairière Sophie).

M.-J. Y.

Hommage à Louis XVI



■ À Paris, la messe traditionnelle organisée par l'Œillet Blanc et présidée par le Père Brice de Malherbe, à la mémoire du roi Louis XVI aura lieu **le samedi 21 janvier 2023 à 12 h 15, en l'église Saint-Germain l'Auxerrois**, 2, place du Louvre, Paris 1^{er}. À l'issue de l'office, nos amis seront conviés à un repas amical.

Mercredis de la NAR

■ **Nos réunions du mercredi sont ouvertes au public.** Elles débutent à 20 heures précises à notre siège parisien, 36-38 rue Sibuet, Paris 12^e (métro Picpus ou Bel-Air sur la ligne 6). La participation aux frais est de 2 euros. Un repas est servi sur place à 22 heures (8 euros).

Elles sont retransmises en vidéoconférence sur demande par mail à : lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr. Le programme des prochaines conférences est le suivant :

Mercredi 18 janvier

Florian Michel et Yann Raison du Cleuziou :
Les catholiques et la droite depuis 1945.

Mercredi 25 janvier

Daniel Sibony :
Shakespeare : histoire d'amour et de pouvoir.

Mercredi 1er février

Pas de conférence

Mercredi 8 février

Alain Supiot :
La démocratie économique.

Mercredi 15 février

Marcel Gauchet :
pour la présentation du livre de Paul Yonnet : Voyage au centre du malaise français. L'antiracisme et le roman national, qu'il a récemment préfacé.

La Nouvelle Action royaliste

■ **Le Conseil national de la NAR** se réunira le samedi 28 janvier 2023 de 10 à 17 h 30, dans les locaux du mouvement 36-38, rue Sibuet, Paris XII^e. Le Conseil national comprend douze membres élus par les adhérents pour une durée de deux ans. Il exerce un rôle de conseil politique auprès du Comité directeur, en donnant son avis sur les fondamentaux de la NAR, les questions de politique générale, la stratégie du mouvement et la tactique qu'il compte mettre en œuvre. Il a également pour tâche de traduire dans la pratique la ligne politique définie par le congrès des adhérents. Il est consulté régulièrement par téléphone ou par internet et se réunit à Paris une fois par an.

■ **La réunion du Conseil national sera suivie de la traditionnelle galette des rois le samedi 28 janvier 2023 à partir de 18 h qui est ouverte à tous nos amis. Venez nombreux !**



Pensez aux étrennes de la NAR

Pour participer à la souscription pour boucler notre budget 2022, il vous suffit de faire un chèque à l'ordre de « NAR », en précisant « pour la souscription » et de l'adresser à notre siège parisien. Il est aussi possible de souscrire en ligne sur notre site <http://nouvelle-action-royaliste.fr/agir/donation>.

Journée de l'IFCCE à Bordeaux

■ **L'IFCCE organise à Bordeaux le 11 mars 2023 de 10h à 18h au Centre Jean-Paul II, 21, rue Buchou** (à 10 mn à pied de la gare Saint-Jean) une journée de réflexion animée par François Gerlotto, membre du Comité directeur de la NAR et rédacteur à *Royaliste*, autour du thème « Réchauffement, environnement, patrimoine et sociétés : quels risques, quelles solutions pour la France » Un repas sera pris sur place. Une libre participation aux frais de cette journée de rencontres sera demandée aux participants à cette journée.

Royaliste

Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration

Bloc C – B.A.L 13

36-38, rue Sibuet, 75012 Paris

Téléphone : 06 43 11 36 90

lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

ISSN 0151 – 5772

Édité par la NAR

RNA W751214282 Siret 897 894 127 00017

Imprimé par Atenor

Siret 398 678 219 00021

Dépôt légal à parution.

Publication d'information générale et politique.
CPPAP n° 0324 D 84801 jusqu'au 31/03/24.

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

Je m'abonne à *Royaliste*

VERSION PAPIER ☐ TROIS MOIS (20 €) ☐ SIX MOIS (30 €) ☐ UN AN (50 €) ☐ UN AN SOUTIEN (120 €)

VERSION PDF ☐ UN AN (40 €) ☐ UN AN SOUTIEN (50 €)

☐ Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action royaliste**

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Tél. portable : Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boîte 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS

Les informations sont destinées à *Royaliste*. Elles sont enregistrées dans notre fichier à des fins de traitement de votre abonnement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/1978 modifiée et au RGPD du 27/04/2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort. Pour cela écrire à l'adresse du journal, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

D.R.



Par Bertrand Renouvin

Provoquer, subvertir, détruire

Le nouveau projet de réforme des retraites que vient de présenter le gouvernement doit être rejeté. Totale. Résolument. Aux finasseries techniques destinées à faire oublier l'essentiel, aux petits cadeaux destinés à adoucir la potion, il faut dire non.

La retraite minimum à 1 200 euros, c'est trop peu pour vivre dignement et ce trop peu sera très vite mangé par l'inflation. Le soutien des seniors dans leur carrière par le biais d'un index permettant de vérifier les bonnes pratiques des entreprises n'aura pas plus d'efficacité que l'index mesurant l'égalité salariale entre hommes et femmes. Ce gadget est destiné à faire oublier que, dans la tranche d'âge des 55-64 ans, seulement 56 % des travailleurs sont en activité. Les ouvertures concernant les carrières longues et la pénibilité ne réduiront que marginalement la violence d'un projet qui porte l'âge légal de la retraite à 64 ans et qui porte plus rapidement que prévu la durée de cotisation à 43 ans.

Tel qu'il a été conçu, le projet gouvernemental est une provocation. L'appel rituel à « sauver le système des retraites », qu'on entend à chaque réforme, est un pur et simple mensonge. Le système n'est pas en péril. Le déficit prévu est d'ampleur modeste au regard des 150 milliards de réserves et nul n'ignore que le financement des retraites dépend du niveau d'emploi et du montant des salaires. Les travailleurs n'ont pas à supporter le poids des erreurs et des fautes commises par les équipes oligarchiques dans ce qui tient lieu de politique économique.

Les véritables motifs de la réforme Macron-Borne ne concernent pas l'équilibre financier du système des retraites mais s'inscrivent dans une double soumission à des puissances extérieures.

Il est notoire que le gouvernement français s'est engagé auprès de la Commission européenne à réduire la protection sociale parce qu'il s'agit pour Bruxelles d'un critère de « bonne gouvernance », établi d'après l'idéologie néolibérale. Tout s'est joué lors de la procédure opaque et parfaitement technocratique du Semestre européen, au cours de laquelle le gouvernement français s'est engagé sur un plan de réformes, toutes antisociales, pour éviter l'ouverture d'une procédure pour déficit excessif.

Le second motif tient à la hausse des taux d'emprunt sur les marchés financiers. Pour que les spéculateurs prêtent à la France à un taux supportable, il faut démontrer qu'on est en mesure de réduire la facture sociale. Là encore, les travailleurs sont sacrifiés à une « gouvernance » qui ne veut pas entendre parler d'une gestion de la dette publique hors des marchés, de

la sortie de la zone euro et de la renationalisation de la Banque de France.

C'est sous cette double contrainte bruxelloise et spéculative que le gouvernement a décidé de provoquer ouvertement l'ensemble des syndicats et une large partie de l'opinion publique. Ce n'est pas pour rien qu'un appel d'offres a été lancé en novembre pour plusieurs millions de grenades destinées aux forces de l'ordre. Il s'agit de montrer à la Commission, aux marchés financiers et au patronat qu'on est capable de casser un mouvement social de grande ampleur, grâce à l'expérience acquise lors de la répression violente des Gilets jaunes.

Tel qu'il est présenté au Parlement, le projet gouvernemental est un acte de subversion. Subvertir, c'est mener un travail d'affaiblissement et de perversion des principes institués, en vue de leur effondrement. En cela, la réforme Macron-Borne prolonge toutes celles qui se sont succédées. Le plan français de sécurité sociale présenté à la Libération posait le principe du bien-être collectif, auquel la politique économique devait être soumise. Il avait l'ambition de « supprimer ou réduire considérablement l'inégalité existant entre catégories sociales au regard de la sécurité du lendemain ». Il voulait « donner aux bénéficiaires eux-mêmes la responsabilité des institutions destinées à garantir cette sécurité en créant chez eux un sens conscient de leur solidarité collective ».

Ces principes sont méthodiquement laminés par les « réformes » néolibérales. Le bien-être collectif est sacrifié aux objectifs de compétitivité économique, d'équilibre budgétaire et de réduction de la dette publique – d'ailleurs jamais atteints. La gestion paritaire est minée par une étatisation rampante : depuis les lois de financement de la Sécurité sociale adoptées en 1996 à l'initiative d'Alain Juppé, la protection sociale est de plus en plus fortement soumise aux impératifs supposés de la conjoncture économique. La réduction de l'inégalité au regard de la sécurité du lendemain a été abandonnée au profit de l'objectif de généralisation de la précarité sur le marché du travail.

Somme toute, le projet gouvernemental est une opération de destruction. Destruction de la protection sociale. Destruction de la solidarité nationale. Destruction programmée de toutes les forces de résistance sociale. N'en doutons pas : la réforme Macron-Borne n'est qu'une étape avant qu'on nous annonce qu'il faut « sauver le système » par la retraite à 65 puis à 67 ans.

C'est ce sinistre dessein qu'il faut briser net par la grève et la manifestation. ■

Sommaire

Page 2 – Une drôle de léthargie. – Sur le mur de Jean Chouan.

Page 3 – Attractivité contre souveraineté. – La politique au crible.

Page 4 – La COP 15 sur la biodiversité. – La quinzaine sociale.

Page 5 – Dupond-Moretti : vers la disgrâce ?

Page 6 – La faute au Brexit ? – Voix étrangères. – Les Faits marquants.

Page 7 – Le monde swahili.

Pages 8-9 – L'institution politique de l'économie.

Page 10 – Des vaisseaux et des hommes au XVIII^e siècle. – Dans les revues.

Page 11 – L'inconnue russe.

Page 12 – Louis XV tel qu'en lui-même. – Hergé toujours présent. – Expositions.

Pages 13-14 – Se débarrasser du traître !

Page 15 – Brèves royales. – Messe Louis XVI – Mercredis de la NAR – Réunions.

Page 16 – Provoquer, subvertir, détruire.